



## Compte -rendu du CSA du 23 novembre 2023

Suite à la lecture de notre déclaration liminaire (en pièce jointe), le président remarque que le dialogue social évolue, et pas seulement en Douane. Il reconnaît un « certain assouplissement » dans la rigueur des textes. Il nie le manque de bienveillance au sein de la DI. Il ne répond pas aux questions précisément mais nous y reviendrons en questions diverses.

### **1. Points soumis à vote**

**Point 1 : Approbation du PV du CSA du 30 mai 2023.**

Vote : approbation à l'unanimité

**Point 2 : Adoption du règlement Intérieur**

Comme précisé dans la déclaration liminaire, la CGT rappelle que quel que soit notre vote, le règlement intérieur sera appliqué en l'état.

**Observations de la CGT :** Nous rappelons les points déjà évoqués lors des 3 formations spécialisées qui restent pour nous inacceptables. En particulier, lorsque l'Administration enlève des droits aux représentants du personnel c'est une attaque frontale envers les collègues. Compte-tenu des problèmes divers rencontrés dans les bureaux et brigades (déménagements, divergences avec les chefs, harcèlement, ordres contradictoires, pollution dans les conteneurs, surcharge de travail etc ...) le travail syndical est PRIMORDIAL et le temps dédié IMPÉRATIF.

Vote : Contre à l'unanimité ... Le RI sera donc appliqué ...

### **2. Points présentés pour information**

**Point 3 : Bilan des LDG (lignes directrices de gestion)**

Malgré tous les arguments du président pour défendre ce nouveau système de gestion de nos carrières, il ne parviendra évidemment pas à nous convaincre du bien fondé des LDG.

La très grande majorité des collègues est insatisfaite. Le système est opaque.

Plutôt que des discours, la CGT préfère vous envoyer le tableau de l'Administration pour que chacun puisse de faire sa propre idée ...

Type de promotion	Nombre d'agents ayant vocation	Nombre de candidats	Nombre d'agents DI promus	Pourcentage Promus/Candidats DI	Nombre d'agents promus au niveau national	Pourcentage Promus DI /Promus en national
TA DSD1	2	2	0	0,00 %	14	0,00 %
TA DSD2 1 <sup>er</sup> tour	1	1	1	100,00 %	9	11,11 %
TA IP1 1 <sup>er</sup> tour	41	5	1	20,00 %	16	6,25 %
TA IR1 1 <sup>er</sup> tour 1 <sup>er</sup> tour	24	6	2	33,33 %	22	9,09 %
TA IR1 Chefs 2 <sup>ème</sup> tour	23	1	1	100,00 %	1	100,00 %
TA IR1 Chefs 3 <sup>ème</sup> tour	23	4	1	25,00 %	13	7,69 %
TA IR2	13	11	3	27,27 %	87	3,45 %
TA IR3 1 <sup>er</sup> tour	20	8	2	25,00 %	22	9,09 %
TA IR3 2 <sup>ème</sup> tour	20	16	3	18,75 %	69	4,35 %
LA inspecteur	312	13	1	7,69 %	17	5,88 %
TA CP	108	77	8	10,39 %	153	5,23 %
TA C1	38	21	6	28,57 %	140	4,29 %
LA contrôleur	134	51	1	1,96 %	38	2,63 %
TA ACP1	46	39	8	20,51 %	206	3,88 %
TA ACP2	2	2	2	100,00 %	15	13,33 %

**Observations de la CGT :** Nous rappelons que nous sommes toujours opposés au système inique des LDG . Nous réaffirmons le retour à l'ancien format des CAP locales. Nous qualifions le système des LDG comme une MACHINE À DÉMOTIVER ET À BRISER LE COLLECTIF.

La CGT complète son argumentaire par le fait que **par le passé il y avait 3 périodes délicates dans les services ( promotions, mobilités et compensations). Les CAP locales permettaient de répondre aux questions des collègues ... Désormais tout est obscur avec beaucoup de tensions dans les services et personne pour répondre aux interrogations des collègues.**

À toutes nos questions, le président répond. Nous vous faisons un florilège de ses réponses qui, pour certaines, ne nous rassurent vraiment pas !

« Il y a en effet moins de dialogue collectif avec la suppression des CAP »

« C'est un autre système d'évaluation individuel avec des critères larges qui peuvent générer des contestations »

« On a perdu en visibilité sur le tableau de mutation »

« Sur le mérite oui c'est contestable mais qui peut connaître mieux les agents que leur hiérarchie »

« Mais cela reste un système lourd en terme administratif »

« Sur les classements expertise/maîtrise : expertise à celles et ceux qui ont vocation à être promu(e)s »

« On ne peut donner une visibilité annuelle, ce n'est pas prévu par les textes »

« Ré évaluation chaque année même pour ceux classés en expertise »

« Il y a eu une augmentation du taux de promotion »

« Ce n'est pas voulu par la loi le fait de démotiver les agents »

« Il y avait aussi beaucoup d'avis négatifs par le passé concernant le mérite. Celui-ci a été tempéré avec les critères d'ancienneté »

« L'opacité du CDR : chaque agent peut obtenir des informations »

« Les compensations : enveloppe distribué en fonction des avis hiérarchiques »

« Il y a une logique dans les choix »

**Observation de la CGT : Sur les mobilités, les LDG ne sont que défavorables. De plus, elles ne règlent pas le souci des vacances de postes.**

Le président termine en affirmant que les LDG n'ont pas d'impact ni positif ni négatif ... Il a au moins raison sur un point !!!

**Observations de la CGT : Nous rappelons que nous nous sommes battus dans la rue contre cette Loi car nous savions depuis le début qu'elle serait destructrice pour TOUS les salariés (Application de la loi El Kohmri dans le secteur public) .**

**La CGT finit en raillant que le gouvernement a trouvé une parade pour que nous soyons tous promus puisque le critère d'ancienneté est pris en compte ... TRAVAILLER 2 ANS DE PLUS !**

#### **Point 4 : Bilan de l'Observatoire interne**

Le président annonce un taux de participation à cette enquête de **36 %**. Il semble plutôt satisfait et rappelle son importance car l'Administration s'en sert pour proposer des réunions techniques et des groupes de travail afin d'améliorer les conditions de travail des agents.

**Observations de la CGT : Nous rappelons au président qu'il semble omettre le fait que 3000 douaniers en Surveillance ont rempli le questionnaire CGT. Sans aucun doute, nos publications suite à ce questionnaire ont largement contribué à toutes les réunions à la DG.**

**N'hésitez pas à aller le constater par vous-mêmes ... <https://www.cgtdouanes.fr/>**

La CGT demande également à combien se monte financièrement la petite plaisanterie que représente un tel bilan ? Après tout, on nous oppose systématiquement des contraintes budgétaires alors nous sommes en droit de demander des comptes ... pas de réponse !

#### **Point 5 : Mise en œuvre de l'article 60**

Les accords avec les parquets ont été signés, il n'y a pas de problèmes particuliers à signaler. Toutefois, nous signalons qu'à Rouen, aucune discussion n'a eu lieu entre les formateurs, le service du contentieux ou la division sur des points pour lequel l'analyse des formateurs diffèrent sur l'article à mettre en œuvre. Il nous aurait semblé opportun qu'une réunion soit programmé afin de s'assurer que les différents points de vue soient discutés.

CGT : demande une remise à niveau des DTR suite au déploiement du HK UMP, notamment à la DR de Caen

Le Directeur Régional de Caen nous répond qu'une mise à jour est en cours avec notamment des modifications de la route observées dans le cadre des OIC (opération interrégionale coordonnée), mais aussi sans les péages dans la perspective du free-flow.

A Cherbourg, les remorques non accompagnées sont considérées comme des remorques libres de tout occupant. Un PV de contrôle est donc rédigé alors que la visite a lieu soit en présence d'un personnel de la compagnie maritime soit un agent de sécurité doté d'un pouvoir. Les agents souhaitent qu'elles ne soient donc plus contrôlées comme un véhicule libre de tout occupant et ainsi être dispensé du PV de contrôle négatif.

Le Président évoque un groupe de travail « freeflow » : Nous demandons qui y participe ? Il s'agit des représentants de toutes les brigades routières. C'est un groupe de travail au sens travail et non dialogue social. Demande de diffusion de la liste des participants. Il faut associer les moniteurs tir, tpci, formateurs art 60.

Pour nous, le free-flow légitime la création de groupe de motard à Rouen ou à Caen . Le président n'y voit pas d'objection mais nous demande de lui indiquer dans quels services il doit prendre les effectifs correspondant. Quand les méthodes de travail doivent évoluer, pourquoi déshabiller Paul pour habiller Jacques, étrange conception des missions douanières, motards et piétons sont complémentaires.

## **Point 6 : Préparation des jeux olympiques et paralympiques**

### **Président :**

Groupe de travail le 27 qui se tient au niveau national. Un comité se réunis tous les mois depuis 12 mois + réunion inter ministérielle.

3 zones : La Normandie est en zone 3 : région qui n'ont pas de site olympique.

Il n'y a pas, en zone 3 de taux de disponibilité comme imposés en zone 1 et 2 hormis les chiens anti-explo. Mission traditionnel pour la douane + mission de sécu en appui des autres forces de police (notamment chiens explo).

L'activité des brigades est priorisée sur les missions PPF notamment à Caen et Dieppe.

Caen étant le premier PPF maritime, la Normandie devrait obtenir des Paris Spé.

**Renfort:** pas d'appel à mobilisation sur les SU, pour les CO il y aura appel, reste à voir les conditions. Incidence sur les sorties de stage notamment C car sortie au moins d'août : mobilisation provisoire peut être en plein milieu de la scolarité, on demande en Normandie des sorties de stage à hauteur des vacances. Cadrage prévu prochainement. On ne sait pas pour le moment si il y aura une incidence sur les mutations. En Normandie pour le moment on est loin d'être les plus impliqués. Les missions douanières seront privilégiés donc la réserve sera mise de côté le temps des JO.

**CGT :** Sortie de stage ACP2 : Les agents seront-ils formés à la matière PPF. Si on doit les former...  
Réponse : ils ne seront pas formés ! ils seront formés TIR et TPCI.

**CGT :** pré programmation anticipée : En quoi ça consiste ?

**Réponse :** Cela ne concerne surtout que la zone 1 et 2. A voir si elle sera traduit dans la Normandie. Si on estime que c'est utile, ce sera fait mais pour le moment cela n'a pas d'intérêt en Normandie. Pour le moment on ne sait pas le nombre de paris-spé qui viendront. Si nous n'en avons pas suffisamment, il faudra peut-être anticiper. La DG annonce une prévision début décembre/fin d'année. A cela s'ajoute le 80 ème anniversaire du débarquement.

Le président le répète la mission prioritaire est le PPF tant pis si la LCF ne peut être faite malgré le « zéro délinquance » prévue.

**CGT** : Que se passe-t il si nous n'avons pas de paris-spé ?

Président : Plein d'optimisme, le président répond : « Nous aurons des Paris Spé ». Face à notre insistance : « On s'adaptera, on ne fera que du pff, que des missions obligatoires. »

**CGT** : Cas de Dieppe : Sans paris spé La brigade ne peut pas tenir le PPF.

Président : Pour le moment, on ne connaît pas l'arbitrage global. Par contre, je le présenterai devant le prochain CSA.

**CGT** : la tenue du PPF est une mission douanière ?

Président : c'est une mission confiée à la Douane et qui est prioritaire. Oui effectivement, c'est un axe de la marche stratégique de la Douane.

Brexit : par rapport à la mission garde-frontière elle vient après. Mais c'est aussi une tâche que l'on doit exercer . Le DR du Havre : c'est toujours cette priorisation. La LCF passe toujours après le PPF et le Brexit

**CGT** : Allez-vous donner des AA pour aller voir la flamme ?

**Président** : Si il y a une demande, ce sera à l'approbation du chef car lui seul à la main dessus.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Le président a une annonce à faire** : Il nous informe que la Normandie est pilote dans l'expérimentation pour mettre en place l'audition de service en lieu et place de l'interrogatoire écrit. Nouvelles règles de fonctionnement : actuellement, présence de 3 personnes (l'interrogateur, l'auditionné et un témoin) désormais, ils seront 4 personnes : l'auditionné pourra se faire accompagner par un tiers qui devra rester muet. Le témoin doit rester muet, le tiers peut intervenir en fin d'audition pour des observations (**document en pièce jointe : expérimentation de l'audition de service**).

- **Déménagement de l'hôtel des douanes du Havre** : aucun projet de déménagement pour le moment. Il y a bien une recherche de surface selon les demandes du RPIE (représentant de la politique immobilière de l'État) mais rien de concret pour un déménagement vers l'hôtel des finances.

- **BSEP** : cette brigade est sous-dimensionnée. Des aménagements sont prévus et ils semblent être en bonne voie puisque la cheffe du PMR nous annonce que sur les 45 expressions de besoins, 40 ont déjà été validées. Le DR du Havre annonce une modification de l'emplacement du local dépôt et salle d'arme : ce projet est validé. L'ensemble des tâches ont fait l'objet d'un plan d'action en juin. Concernant l'intervention de la psychologue du travail, l'Administration nous informe que ce n'est une priorité.

- **Télétravail en Normandie** : il semblerait que des agents aient fait remonter des dysfonctionnements. Le président annonce que 94 % des agents Normands sont satisfaits par la mise en œuvre du télétravail. Il nous informe de sa volonté de travailler à la déclinaison de l'accord télétravail du 16 novembre 2023 en Normandie.

- **Travail du samedi matin au Havre** : À la suite d'une pétition d'un des services du Havre, les agents demandent à ne plus travailler le samedi ou au pire à le faire en télétravail. Le DR du Havre n'a pas répondu à cette pétition et insiste sur le fait qu'il n'a jamais rencontré d'agents inquiets. Ce n'est pas notre ressenti à la suite d'une récente tournée de service. Néanmoins, le président et le DR du Havre

nous informent qu'ils étudient le sujet afin de ne léser personne, dans AUCUN service. Ils tentent d'apporter une réponse courant février-mars 2024.

**Observations de la CGT :** Les agents se sentent méprisés car ils n'ont pas obtenu de réponse. Quel est l'intérêt du travail du samedi ? Les opérateurs ne sont plus là, les contrôles physiques sont inexistant ; seul persiste du travail documentaire. C'est pourquoi les collègues opteraient volontiers pour du télétravail ; cela permettrait de résoudre bon nombre de problèmes.

- **« Camionnetta » :** le président nous informe qu'aucune date précise de livraison n'est confirmée néanmoins la période du 15 mai-15 juin semble se dessiner. Pas de doctrine d'emploi pour le moment mais le CAMARI des agents de la BSEC étant plus affiné que celui nécessaire pour la camionnetta, il pourrait être suffisant ... Qui peut le plus peut le moins !

Nous nous étonnons de la multiplication des moyens de détection non-intrusifs au Havre. Sycoscan, Camionnetta, Paletscan, SMS ?... Le Havre sera un showroom de tous les moyens de détection qui existent...

Nous n'avons obtenu aucune information sur la sédentarisation d'un SMS. Le DR du Havre nous informe que les moyens mobiles n'auront pas la même vocation ... Mais qu'ils vont certainement se rapprocher des terminaux !

**Observations de la CGT :** Des moyens de scanning plus proches des terminaux pourquoi pas ... s'ils sont réellement efficaces ! Il semblerait que ce ne soit pas le cas de la fameuse camionnetta. La CGT a profité de ce débat pour réaffirmer ses nombreuses demandes de groupe de travail sur les contrôles non-intrusifs.

- **Contractuels en Douane :** le président affirme que les recrutements contractuels ne se font que sur des emplois qui ne trouvent pas preneurs en Douane, hormis cas exceptionnel (il cite un seul cas en Normandie à sa connaissance). En CO, ils sont limités aux opérations supports et sont impossibles en SURV pour le moment.

**Observations de la CGT :** Nous lui demandons de confirmer que le cas unique qu'il cite est celui d'une collègue qui a fini par quitter l'Administration pour l'Éducation nationale ... Il confirme mais précise que cette collègue était déjà en difficulté avant d'arriver en Normandie. La CGT déplore l'explication du président et aurait préféré que l'on trouve une solution au mal-être de cette collègue en interne ... Ça se fait dans une Administration qui se veut bienveillante !

- **L'audit de Rouen-port :** la psychologue du travail vient de terminer sa première analyse. Elle va présenter son rapport d'abord à la hiérarchie puis aux agents. À la demande de la CGT, le président nous explique qu'elle rendra son rapport aux représentants du personnel lors de la première Formation spécialisée de l'année prochaine. C'est le DI seul qui décidera de mettre en œuvre ses préconisations. Il semblerait que cela vienne de problèmes managériaux mais la personne incriminée est partie à la retraite donc la situation devrait s'arranger et d'après le DI, il ne faut pas faire de personnalisation !

**Observations de la CGT :** la CGT s'offusque de cette intervention. En effet, « cette personne » avait déjà fait parler d'elle dans de précédents services et elle était bien connue de tous les douaniers

**Normands ! C'est fort dommage d'attendre la retraite des douaniers toxiques, voire de leur offrir une promotion pour trouver des solutions ! Les agents en souffrance attendent mieux que ça !**

- **Matériel de bureau réformé** : des collègues se demandent s'ils peuvent bénéficier du matériel de bureau réformé, au même titre que le matériel informatique. La cheffe du PMR nous informe qu'il n'y a pas de doctrine d'emploi mais ne semble pas opposée au principe. Si vous êtes intéressés, faites la demande auprès de l'Administration.

- **Demande d'intervention de la psychologue** : suite à la demande écrite de la CGT, le président nous informe qu'il attend des précisions pour faire intervenir la psychologue du travail dans 2 services Havrais, le HSA et le PAGP.

- **Explication du cafouillage sur la tempête** : la CGT est absolument atterrée par l'attitude de certains chefs de service ou divisionnaires au moment de la tempête. Il est absolument inconcevable de mettre des agents en danger alors qu'il suffisait de donner une simple autorisation d'absence. Est-ce trop demander en termes de responsabilité ? Les autorisations d'absence sortent-elles directement de la poche de certains de nos supérieurs ? Le président ne semblait pas informé d'actes graves survenus au Havre. La CGT lui a demandé de faire le nécessaire pour que les collègues soient TOTALEMENT indemnisés. Il prend acte et s'y engage.

**Observations de la CGT : nous demandons un rappel sur les AA. L'Administration précise que c'est de la responsabilité du chef de service. Nous demandons la transmission aux chefs de service de la note sur les AA : note de décembre 2015( arrêt du Conseil d'État). Merci de nous informer des difficultés rencontrées dans vos services.**

- **Explication sur le cafouillage du Webinaire IRNS/DGDDI** : Lors de ce webinaire sur les pollutions chimiques le 14 novembre dernier, la CGT a été étonnée de voir que c'est un douanier d'une brigade qui représentait la Douane. C'était à la Direction Générale d'intervenir. Il est bien évident que les risques encourus par TOUS les collègues qui contrôlent de la marchandise ne peuvent se limiter à une seule brigade d'une seule direction !

Compte-tenu des nombreux problèmes rencontrés actuellement et ce, dans de nombreux services et brigades ; la CGT exige que la Direction du Havre ne porte pas seule ce dossier. Il est impératif de faire partager notre expérience et de protéger TOUS les douaniers. C'est ce que la CGT essaie de faire depuis 2009, date à laquelle elle a mis en lumière cette problématique.

**Observations de la CGT : Nous demandons à la hiérarchie d'informer la DG de notre déception. Nous serons évidemment vigilants pour inscrire à l'ordre du jour de la prochaine FS ce problème.**

- **Demande de rappel pour les RMI** : suite aux problèmes rencontrés dans certains services, la CGT demande à l'administration de faire un rappel sur l'organisation des RMI. Organisation bien en amont pour permettre la présence de chacun, invitation systématique de l'assistante de prévention et de la correspondante sociale et compte-rendu amendé par les collègues avant transmission à la division.

- **Date de la mise en place EES** : Report était en octobre/nov 2024, après JO mais on n'a pas de date précise. Date de bascule citée : 13 octobre 2024. Pas d'abondement d'effectifs au moment de la mise en œuvre de EES.

**Les installations de la gare maritime de Ouistreham ne sont pas prêtes pour EES, y a-t-il un plan d'établi ?** oui il y a bien un plan pour que tout soit livré avant la date. Il a fallu obtenir un permis de

construire pour les auvents. La douane attendait la date de EES pour faire un rétro planning. Le port a prévu de lancer les travaux d'ici mai 2024. Sur Dieppe, fin des travaux prévus pour juillet 2024.

**Les réservistes :** C'est dans la loi mais pour le moment pas de texte d'application. Il faudra à peu près 2 ans pour mettre en place. La DG est en train de recruter un chargé de mission.

- **Comité de suivi des agents restructurés :** la cheffe pôle RH a rencontré tous les collègues concernés par les restructurations. Dans notre DI, ils sont 8. La RI est concernée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et le HES et Rouen fiscalité le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle nous a assuré qu'elle mettait tout en œuvre pour faire du cas par cas et se rapproche régulièrement de la cellule d'accompagnement de la DG pour être le plus efficace possible.

- **AA pour les arbres de Noël en Surveillance :** si les collègues sont cotés de service, ils y auront droit évidemment sous réserve des nécessités de service habituelles. Il leur suffit de le demander.

- **L'annonce du Ministre de la réduction de 25 % de l'espace occupé par les fonctionnaires :** la CGT a rappelé qu'elle avait été la première à s'inquiéter des conséquences du télétravail sur l'organisation générale au sein des bureaux. À l'époque, on nous avait largement traité d'oiseaux de mauvaise augure ! La CGT regrette la dérive « start-up nation » de l'Administration.

**Observations de la CGT :** nous demandons à notre hiérarchie de faire remonter nos inquiétudes à la DG et de demander si Bercy peut se déplacer en régions afin de constater que le « parisianisme » ne peut pas s'imposer partout !

Vos élus SNAD CGT au CSA